

Chapitre 1

Section 1.14

Le processus provincial de nomination dans le secteur public

Suivi des audits de l'optimisation des ressources, section 4.02 du *Rapport annuel 2016*

APERÇU DE L'ÉTAT DES RECOMMANDATIONS

	Nombre de mesures recommandées	État des mesures recommandées				
		Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre	Ne s'applique plus
Recommandation 1	2	1	1			
Recommandation 2	3	3				
Recommandation 3	3	3				
Recommandation 4	3	2	1			
Recommandation 5	2		2			
Recommandation 6	1		1			
Total	14	9	5	0	0	0
%	100	64	36	0	0	0

Conclusion globale

Au 29 juin 2018, 71 % des mesures que nous avons recommandées dans notre *Rapport annuel 2016* avaient été pleinement mises en œuvre. Par exemple, le Secrétariat du Conseil du Trésor a mis en œuvre un nouveau système de TI pour mieux soutenir les ministères et organismes dans le cadre du processus de nomination. Grâce à ce nouveau système, les ministères peuvent faire un meilleur suivi des

nominations et des reconductions de mandat et ils sont alertés quand le nombre de membres que compte un organisme tombe sous le minimum requis.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a fait des progrès dans la mise en œuvre des recommandations restantes, soit 29 %. Par exemple, il travaille avec le gouvernement pour déterminer la meilleure façon d'inclure des statistiques sur la diversité dans le nouveau site Web.

L'état des mesures prises en réponse à chacune de nos recommandations est décrit dans le présent rapport.

Contexte

En Ontario, les nominations dans le secteur public sont coordonnées par l'entremise du Secrétariat des nominations (le Secrétariat), qui a été créé pour administrer le mécanisme des nominations publiques et pour soutenir les ministères dans le cadre de ce mécanisme. Le Secrétariat des nominations relève du Secrétariat du Conseil du Trésor. Chaque année, le gouvernement provincial fait environ 1 500 nominations publiques dans 184 organismes provinciaux (191 au moment de notre examen de suivi) et 360 autres entités.

Le Secrétariat publie de l'information sur son site Web au sujet du processus de nomination, des postes à pourvoir et de la façon de soumettre une candidature, en plus de donner des détails propres à chaque nomination en cours par organisme, y compris la durée du mandat, la rémunération et le poste.

En 2016, nous avons constaté que même si la centralisation de l'administration du processus de nomination au sein du Secrétariat était une bonne chose, cette centralisation (conjointement avec les ministères) n'a pas fait en sorte que les membres soient nommés de manière opportune et transparente.

Voici les principales constatations présentées dans notre *Rapport annuel 2016* :

- Notre examen d'un échantillon de 1 400 nouvelles nominations au cours des cinq dernières années (2012 à 2016) a révélé qu'il avait fallu près de 16 mois en moyenne pour doter ces postes, et ce, malgré de fréquents contrôles et rapports sur les postes vacants existants et sur ceux qui le deviendront à la fin du mandat des titulaires actuels, dans plusieurs mois.

- Dans notre sondage portant sur les personnes nommées au sein des organismes (y compris les présidents) et les directeurs généraux, quelque 28 % des présidents, 21 % des autres personnes nommées et 54 % des directeurs généraux ont jugé que la transparence du processus de nomination était faible ou très faible.
- Les personnes nommées à des organismes non régis par un conseil demeurent en poste plus longtemps que le mandat maximum permis par la directive du gouvernement. En juillet 2016, 22 % de ces personnes occupaient leur poste depuis plus de dix ans.
- Dans 208 organismes, au moins la moitié des mandats de personnes nommées se terminent au cours d'une même année.
- Il faut améliorer le processus pour faire en sorte que des candidats qualifiés soient attirés par les organismes provinciaux et autres entités provinciales. Lorsque nous avons examiné les demandes de nominations publiques, nous avons constaté que relativement peu de personnes sont intéressées à des postes au sein d'organismes dans le Nord de l'Ontario.
- La rémunération ne respecte pas la Directive concernant les organismes et les nominations. Près du quart des personnes nommées à des organismes régis par un conseil ou à des organismes consultatifs sont rémunérées selon des tarifs journaliers plus élevés que ce que prévoit la Directive.

Nous avons formulé 6 recommandations prévoyant 14 mesures et nous avons reçu du Secrétariat du Conseil du Trésor l'engagement qu'il s'emploierait à y donner suite.

État des mesures prises en réponse aux recommandations

Nous avons effectué des travaux de suivi d'assurance entre le 3 avril et le 29 juin 2018 et nous avons obtenu du Secrétariat du Conseil du Trésor une déclaration écrite selon laquelle le 31 octobre 2018, il nous avait fourni une mise à jour complète de l'état des recommandations que nous avons formulées dans notre audit de 2016.

Retards importants dans le processus de nomination et de reconduction de mandat au cours des cinq dernières années

Recommandation 1

Pour réduire au maximum les conséquences négatives des retards des nominations sur le fonctionnement des organismes provinciaux et le manque de représentation provinciale dans les conseils des autres entités, le Secrétariat du Conseil du Trésor, conjointement avec les ministères, doit faire en sorte que :

- *les nominations de nouveaux membres et les reconductions de mandats se fassent dans des délais opportuns (s'il y a lieu, en définissant le temps alloué pour chaque étape du processus de nomination).*

État : Pleinement mise en œuvre.

Détails

Lors de notre audit de 2016, nous avons constaté que le Secrétariat des nominations (le Secrétariat) prenait en moyenne près de 16 mois pour pourvoir des postes vacants, et ce, malgré les fréquents contrôles qu'il menait et les rapports qu'il produisait au sujet des postes qui étaient vacants et de ceux qui le deviendraient dans les six mois avant la fin du mandat des titulaires.

Depuis notre audit, le Secrétariat du Conseil du Trésor a produit des ressources éducatives et dispensé de la formation au personnel des ministères et des cabinets des ministres qui participe au processus des nominations publiques pour le sensibiliser au processus et à l'importance d'assurer en temps opportun les nominations et les reconductions de mandat. Environ 90 membres du personnel ont assisté aux séances de formation. D'autres séances ont été offertes en septembre et en octobre 2018 aux nouveaux membres du personnel des cabinets des ministres qui sont responsables des nominations.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a également établi des lignes directrices à l'intention du personnel des ministères qui est chargé de superviser le respect des délais. Ces lignes directrices comprennent une liste de pratiques exemplaires pour accélérer le traitement des nominations. Par exemple, chaque ministère est encouragé à désigner une coordonnatrice ou un coordonnateur des nominations dont le rôle est de coordonner et d'organiser des réunions régulières au cours desquelles les postes qui sont vacants et ceux qui vont le devenir sous peu seront discutés. Les pratiques exemplaires ont été distribuées à l'automne 2018.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a également produit une courte vidéo à l'intention des candidats à des nominations et du personnel ministériel au sujet des étapes du processus de nomination. La vidéo a été mise en ligne sur le site Web du Secrétariat le 1^{er} octobre 2018.

- *tous les organismes provinciaux aient au moins le nombre minimum de membres pour assurer leur fonctionnement et que les entités aient une représentation provinciale suffisante, tel que prévu dans leur loi habilitante ou déterminé par le ministère ou l'organisme, dans les cas où le minimum n'est pas fixé par la loi.*

État : Pleinement mise en œuvre.

Détails

Nous avons constaté qu'en raison des retards dans les nominations, certains organismes provinciaux ne comptaient pas le nombre minimal de membres prescrit par la loi et que d'autres entités n'avaient pas de représentants du public au sein de leurs conseils d'administration, même si la loi l'exige. Dans le cadre de notre audit de 2016, nous avons fait un sondage qui a montré que les retards dans les nominations avaient des répercussions négatives importantes sur les activités des organismes. Par exemple, certains organismes éprouvaient de la difficulté à atteindre leur quorum et des membres qui attendaient la reconduction de leur mandat ne pouvaient pas participer à des décisions importantes.

Depuis, le Secrétariat a produit et utilisé des ressources éducatives et du matériel de formation qui expliquent l'importance des personnes nommées et le rôle qu'elles jouent. Les ressources expliquent les conséquences qu'entraînent les retards dans le processus de nomination, notamment l'incapacité d'atteindre le quorum et l'incapacité pour l'organisme de remplir son mandat.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a également mis en place un système de technologie de l'information (TI) pour aider les ministères lors du processus des nominations. Grâce à ce nouveau système, les ministères peuvent faire un meilleur suivi des nominations et des reconductions de mandat, et leur personnel est alerté quand le nombre de membres de l'organisme tombe sous le minimum requis. Un nouveau site Web du Secrétariat permet aux membres du public de poser leur candidature à des postes vacants plus facilement. Le nouveau système de TI a été mis en œuvre en juillet 2018.

Le manque de transparence mine la crédibilité du processus de sélection et d'approbation

Recommandation 2

Pour maintenir un processus de nomination transparent et crédible, le Secrétariat du Conseil du Trésor doit, conjointement avec les ministères, collaborer avec les cabinets des ministres et du premier ministre afin que :

- les organismes soient clairement informés du processus de sélection utilisé pour évaluer les qualifications et l'expérience des candidats et leur aptitude à répondre aux besoins des organismes, notamment en publiant les critères de sélection utilisés pour évaluer les candidats, s'il y a lieu.

État : Pleinement mise en œuvre.

Détails

Nous avons signalé en 2016 que la transparence du processus de nomination laissait à désirer. Les organismes et les candidats n'étaient pas bien informés de l'état d'avancement du processus de nomination et ils devaient parfois attendre les approbations pendant des mois, même lorsque les candidats étaient recommandés par les organismes.

Le Secrétariat a produit des ressources éducatives et du matériel de formation qui expliquent le rôle que jouent les organismes dans la sélection et l'approbation des candidats.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor continue de fournir des lignes directrices au sujet de l'utilisation de la publicité externe à l'appui du mécanisme de nomination. Le nombre de postes vacants annoncés sur le site Web du Secrétariat a augmenté chaque année au cours des dernières années, passant de 96 en 2015 à 146 en 2017. Les annonces comprennent une description du poste, les compétences nécessaires, les tâches et les responsabilités. Les compétences nécessaires constituent la base des critères de sélection.

- *les présidents, de concert avec les directeurs généraux, soient consultés pour obtenir leurs commentaires sur les besoins du conseil de sorte que les membres nommés aient les compétences requises pour combler les lacunes au sein de leur conseil.*

État : Pleinement mise en œuvre.

Détails

En 2016, seulement 40 % des présidents étaient fortement d'accord avec l'affirmation selon laquelle il y avait assez de consultation et de communication entre le ministère et leur organisme pour veiller à ce que les personnes nommées aient les compétences dont les conseils ont besoin.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor continue d'exiger que les présidents recommandent des candidatures pour toutes les nominations au sein de tribunaux d'arbitrage et d'organismes de réglementation. Il a également formulé une recommandation tenant lieu de pratique exemplaire selon laquelle les ministères demandent des recommandations aux présidents pour les nominations à des organismes régis par un conseil d'administration. Cette pratique exemplaire figure dans le matériel de formation distribué aux ministères. Ce matériel comprend de l'information sur l'importance du rôle de la présidence dans le processus de nomination à la fois pendant le processus de recrutement et lorsqu'il s'agit de faire des recommandations. Les présidents présentent leurs recommandations par écrit aux ministères.

- *les organismes soient avisés rapidement et clairement de l'état d'avancement de la dotation des postes vacants afin de faciliter leur planification.*

État : Pleinement mise en œuvre.

Détails

Lors de notre audit de 2016, nous avons constaté que les consultations étaient insuffisantes entre les ministères et les organismes pour veiller à ce

que l'état d'avancement de la dotation des postes vacants soit communiqué promptement.

Les séances de formation destinées au personnel des ministères et des cabinets des ministres dont il a été question dans la **recommandation 1** portaient notamment sur l'importance d'informer la présidente ou le président de chaque organisme une fois les nominations faites. Le matériel de formation destiné au personnel des ministères comprend aussi des délais à respecter pour informer la présidente ou le président avant qu'une nomination soit affichée sur le site Web du Secrétariat.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a élaboré un guide de pratiques exemplaires qui comprend notamment des pratiques exemplaires à suivre lorsqu'il s'agit d'informer les présidents et les organismes des nouvelles nominations. Le guide des pratiques exemplaires accompagne la mise en œuvre du nouveau système de TI, dont il a été question à la deuxième mesure proposée de la **recommandation 1**.

La durée du mandat peut ne pas être efficace pour une gouvernance adéquate

Recommandation 3

Pour optimiser l'efficacité des organismes provinciaux et autres entités provinciales desservant le public, le Secrétariat du Conseil du Trésor, de concert avec les ministères, doit collaborer avec les organismes provinciaux en vue :

- *d'appuyer la transition des membres qui sont en poste depuis plus de dix ans aux nouveaux membres et de prendre des mesures afin de réduire au maximum les conséquences négatives pour les activités des organismes.*

État : Pleinement mise en œuvre.

Détails

Nous avons noté dans notre rapport de 2016 que plus de 20 % des personnes nommées occupaient le même poste depuis plus de dix ans. Les mandats

d'une durée supérieure au maximum de dix ans devaient être l'exception et ne devaient être autorisés que dans l'intérêt public, comme dans le cas d'une personne demeurant en poste pour agir comme mentor et donner de la formation aux nouveaux membres ou dans le cas où il est difficile de trouver des remplaçants dans une région.

En décembre 2016, le Secrétariat du Conseil du Trésor a produit un outil de planification de la relève qui comprend des pratiques exemplaires et des recommandations pour le renouvellement des membres des conseils. L'outil est à la disposition du personnel des ministères et des organismes sur un site Web interne.

Grâce au nouveau système de TI du Secrétariat, les ministères peuvent mieux déterminer où en est une nomination ou la reconduction d'un mandat dans le cadre du processus de nomination. Le personnel du Ministère peut ainsi voir où en sont les membres dans leur mandat et déterminer des mesures proactives à prendre lorsque le mandat de dix ans d'un membre tire à sa fin.

- *de maintenir une communication opportune entre les ministères et le Secrétariat concernant la situation des membres à l'expiration de leur mandat, afin de maintenir à jour ses dossiers de toutes les personnes nommées en Ontario.*

État : Pleinement mise en œuvre.

Détails

Le Secrétariat compte sur les ministères pour l'informer lorsque le mandat d'un membre d'un conseil est échu ou lorsqu'un membre a démissionné, ce qui lui permet de mettre à jour ses dossiers de toutes les personnes nommées à l'échelle de la province.

Tous les deux mois, le Secrétariat du Conseil du Trésor transmet aux ministères une liste de tous les postes qui sont vacants ou qui le deviendront dans les six mois. Le Secrétariat du Conseil du Trésor joint maintenant à cette liste des communications destinées aux ministères pour leur demander d'indiquer le statut des personnes dont le mandat

est échu et les encourager à pourvoir les postes vacants.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor continue de tenir un registre public des personnes nommées sur le site Web du Secrétariat.

- *de décaler la durée des mandats des personnes nommées siégeant au sein d'un même organisme.*

État : Pleinement mise en œuvre.

Détails

Nous avons noté dans notre rapport de 2016 que le mandat de membres des conseils de nombreux organismes arrivait à échéance la même année. Cette situation occasionne un stress indu lorsqu'il s'agit de trouver les bons remplaçants ou de reconduire les mandats dans des délais opportuns.

Les ressources éducationnelles et la formation destinées aux ministères et aux cabinets des ministres expliquent dorénavant le rôle des présidents lorsqu'il s'agit de donner des conseils sur le décalage de la durée des mandats. L'outil de planification de la relève, qui comprend dorénavant des pratiques exemplaires pour décaler la durée des mandats, est l'un des éléments qui a été distribué aux ministères et aux organismes. De plus, le Secrétariat du Conseil du Trésor a rédigé une note de service interne destinée aux ministères au sujet de l'initiative Les femmes aux conseils d'administration qui revient sur la nécessité de décaler la durée des mandats.

Il faut améliorer le processus pour attirer des candidats qualifiés

Recommandation 4

Pour que des candidats qualifiés soient nommés aux organismes provinciaux et autres entités, le Secrétariat du Conseil du Trésor devra, en collaboration avec les ministères :

- *faire la promotion proactive des postes à pourvoir dans le Nord de l'Ontario afin d'attirer des candidats qualifiés.*

État : Pleinement mise en œuvre.

Détails

Lors de notre audit de 2016, nous avons examiné le nombre de candidatures que le Secrétariat avait reçues selon l'organisme et nous avons noté une pénurie chronique de personnes intéressées à des postes dans des organismes du Nord de l'Ontario. Par exemple, dans la province globalement, pendant les 5 années qui ont précédé 2016, 30 organismes qui avaient un ou plusieurs postes à pourvoir avaient reçu moins de 10 candidatures chacun; 22 se situaient dans le Nord de l'Ontario.

Depuis, le Secrétariat du Conseil du Trésor a publié des lignes directrices sur le recours à de la publicité externe pour le processus des nominations et a mis l'accent sur l'importance d'attirer des candidats du Nord. En outre, le Secrétariat fait des examens de suivi périodiques auprès des ministères au sujet des postes vacants. Le nouveau système de TI dont il a été question à la deuxième mesure de la **recommandation 1** comporte un module que les ministères peuvent utiliser pour créer de la publicité pour demander des candidatures et un autre module qui permet de chercher des candidats compétents de partout dans la province, y compris dans le Nord de l'Ontario.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a également commencé à intégrer des lignes directrices sur la publicité externe à un rapport qu'il diffuse sur les postes vacants.

- *évaluer la nécessité de prioriser la dotation des postes à pourvoir de longue date, tout particulièrement si les postes sont vacants depuis plusieurs années.*

État : Pleinement mise en œuvre.

Détails

Nous avons signalé en 2016 que certains organismes avaient un nombre important de

candidatures dans leurs dossiers, mais que leurs postes à pourvoir demeuraient vacants pendant de longues périodes.

Par l'entremise du nouveau système de TI, le Secrétariat a demandé à chaque ministère de confirmer le nombre minimum de membres que doit compter le conseil d'administration de chaque organisme pour que le Secrétariat soit en mesure de faire un meilleur suivi des postes à pourvoir de longue date. Le système de TI est opérationnel depuis juillet 2018.

- *surveiller les statistiques en matière de diversité dans le cadre des nominations et les afficher sur son site Web public.*

État : En voie de mise en œuvre d'ici à l'hiver 2019.

Détails

Nous avons signalé en 2016 que même si la base des candidatures du Secrétariat renfermait les renseignements nécessaires pour faire le suivi de la réalisation de l'objectif que s'est fixé le gouvernement à l'échelle provinciale, c'est-à-dire que les femmes constituent 40 % des membres de tous les conseils et organismes provinciaux, le Secrétariat n'avait pas commencé à le faire au moment de notre audit.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor fait un suivi des statistiques sur les sexes pour les nominations à des organismes provinciaux et fait des mises à jour à l'intention du Cabinet du premier ministre et du secrétaire du Conseil du Trésor. L'initiative Tous ensemble : Plan de mise en œuvre de l'Ontario pour promouvoir l'accès des femmes aux postes de leadership organisationnel a été affichée en ligne sur le site Ontario.ca, et l'on y trouve des renseignements publics indiquant où en est le gouvernement dans la réalisation de son engagement de 40 %. Le Secrétariat du Conseil du Trésor fait de la sensibilisation au sujet de cet objectif, détermine les conseils d'administration et les organismes provinciaux qui comptent peu de femmes et travaille avec les ministères pour augmenter le nombre de nominations de femmes

qui possèdent les compétences recherchées, faire un suivi des progrès, dispenser de la formation et mener des activités de rayonnement. De plus, le Secrétariat du Conseil du Trésor a rédigé une note de service interne au sujet de l'initiative Les femmes aux conseils d'administration.

Dans le cadre du nouveau système de TI, un nouveau site Web public est doté d'une fonction qui permet aux personnes qui veulent poser leur candidature et à celles dont la candidature a été retenue d'indiquer leur sexe et d'autres caractéristiques pour que les ministères et le Secrétariat du Conseil du Trésor puissent faire le suivi de la diversité des nominations. Le Secrétariat du Conseil du Trésor travaille avec le gouvernement pour déterminer la meilleure façon d'inclure cette information dans le nouveau site Web.

La formation donnée par le Secrétariat des nominations a été généralement bien accueillie par les personnes nommées

Recommandation 5

Pour que les personnes nommées suivent la formation nécessaire de manière à être en mesure de s'acquitter efficacement de leurs rôles, le Secrétariat du Conseil du Trésor doit :

- examiner ses documents de formation afin d'améliorer les secteurs désignés par les personnes nommées, notamment en ce qui concerne les attentes au titre de leurs rôles et responsabilités, la relation et la communication entre les organismes et les ministères provinciaux et les pratiques exemplaires et exigences communes s'appliquant aux divers types de rôles.

État : En voie de mise en œuvre d'ici à la fin de l'automne 2018.

Détails

Nous avons signalé en 2016 que même si la majorité des personnes ayant répondu à notre

sondage avait dit que la formation dispensée par le Secrétariat était bonne, on peut faire mieux. Les domaines à améliorer comprenaient les relations et les communications entre les organismes et les ministères provinciaux ainsi que les pratiques exemplaires/les exigences communes applicables à divers genres de rôles.

Lors de notre examen de suivi, le Secrétariat du Conseil du Trésor a dit qu'il continuait de réviser régulièrement le contenu du cours de formation destiné aux personnes nommées à des organismes régis par un conseil. À la suite des rétroactions reçues des participants, une étude de cas supplémentaire qui va permettre de dispenser davantage de formation au sujet des conseils a été intégrée aux séances de formation en avril 2018.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor va également lancer un projet pilote à l'automne 2018 pour former le personnel de la fonction publique de l'Ontario au rôle des organismes et à la façon d'interagir et de bâtir des relations positives avec eux. De plus, on fera un sondage 12 mois après que les personnes nommées ont suivi une séance de formation pour mesurer l'efficacité du cours et déterminer tout domaine où des améliorations pourraient être apportées. Le questionnaire du sondage visant la première période de 12 mois a été distribué en avril 2018, et les résultats ont montré qu'approximativement 90 % des répondants estimaient que la formation qu'ils avaient reçue avait été efficace pour les préparer à occuper leur rôle au sein des conseils.

- veiller à ce que les personnes nommées se conforment aux exigences en matière de formation, dans un délai opportun.

État : En voie de mise en œuvre.

Détails

Nous avons signalé en 2016 que le Secrétariat faisait un suivi de la formation des personnes nommées pour déterminer si elles avaient fini la formation en ligne ou en classe. Même si aucun délai obligatoire n'était prévu pour terminer

la formation, le Secrétariat encourageait les personnes nommées à le faire le plus rapidement possible. Une majorité des personnes nommées qui n'avaient pas suivi la formation avait été nommée l'année précédente.

Au moment de notre examen de suivi, le Secrétariat faisait encore un suivi manuel de la présence des personnes nommées à la formation. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a été en mesure d'utiliser la fonction d'extraction de données du nouveau système pour améliorer le suivi manuel des présences. Le Secrétariat du Conseil du Trésor nous a affirmé qu'il examinait des options pour un nouveau module de formation afin d'assurer un meilleur suivi et rappel des personnes nommées, de façon à ce qu'elles suivent la formation au moment opportun.

La rémunération ne respecte pas la Directive concernant les organismes et les nominations

Recommandation 6

Pour que la rémunération des personnes nommées soit transparente, les organismes provinciaux doivent respecter les taux de rémunération énoncés dans la Directive concernant les organismes et les nominations ou, au besoin, le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait proposer au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du cabinet que la Directive soit modifiée de manière à indiquer la rémunération réellement en vigueur.

État : En voie de mise en œuvre d'ici à décembre 2018.

Détails

En 2016, nous avons constaté que près du quart des personnes nommées (23 %, soit 140 sur 606)

à des organismes régis par des conseils et à des organismes consultatifs étaient rémunérées à des tarifs journaliers supérieurs aux barèmes établis par la Directive concernant les organismes et les nominations (la Directive). Les écarts entre les taux prévus dans la Directive et les taux réellement payés pouvaient aller jusqu'à 800 \$ par jour et les taux réellement payés étaient en moyenne d'environ 200 \$ supérieurs aux taux de la Directive. Ces taux plus élevés avaient été approuvés par le Conseil du Trésor/Conseil de gestion du cabinet. Les décisions du Conseil du Trésor/Conseil de gestion du cabinet ont préséance sur les taux fixés dans la Directive.

Au moment de notre examen de suivi, le Secrétariat du Conseil du Trésor nous a informés qu'il recommandait dorénavant des taux de rémunération conformes à la Directive à mesure que de nouveaux organismes provinciaux sont mis sur pied. Il a ajouté qu'il avait proposé que la Directive soit modifiée et qu'elle respecte le pouvoir du Conseil du Trésor/Conseil de gestion du cabinet de prendre des décisions en matière de rémunération au nom du gouvernement. Lorsque des taux de rémunération supérieurs aux taux prévus dans la Directive sont proposés, les ministères doivent fournir au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du cabinet une justification de ces taux plus élevés.

Pour accroître la transparence en matière de rémunération, tous les décrets de nomination (y compris les décrets qui portent sur la rémunération) pour toutes les personnes nommées sont affichés en ligne sur le site <https://www.ontario.ca/fr/recherche/decrets> depuis le 4 juillet 2017. Auparavant, certains décrets ne pouvaient pas être affichés publiquement.